

Le SNIA réagit au discours de politique générale du Premier ministre Michel Barnier

Le Conseil du Syndicat National des Infirmières Anesthésistes (SNIA) a pris acte des annonces faites par le Premier ministre Michel Barnier dans son discours de politique générale.

Nous souhaitons exprimer nos interrogations et préoccupations face aux enjeux soulevés.

Vers une reconnaissance de notre pratique avancée ?

La "grande loi infirmière" annoncée sera-t-elle enfin l'opportunité tant attendue pour notre profession de voir sa spécificité pleinement reconnue dans le cadre des pratiques avancées infirmières ? Nous demandons une clarification : cette réforme permettra-t-elle aux infirmier(e)s-anesthésistes d'obtenir un titre distinct et spécifique au sein du Code de la santé publique, en adéquation avec nos compétences et responsabilités accrues ?

Réforme des retraites : des mesures attendues sur la pénibilité

Concernant la réforme des retraites, massivement rejetée par les actifs, nous notons l'ouverture du nouveau gouvernement à des négociations spécifiques avec les partenaires sociaux sur la pénibilité. Rappelons que les infirmières hospitalières avaient vu la reconnaissance de leur pénibilité supprimée après le "Protocole Bachelot" de 2012. Cette suppression a effacé la bonification de la durée d'assurance – un an supplémentaire pour chaque tranche de dix ans travaillés – et a repoussé l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 55 ans à 64 ans.

Le gouvernement actuel entend-il revenir sur ces mesures injustes ? Nous réclamons la mise en place d'un dispositif non pas lié au statut, mais aux fonctions exercées, qui permettrait à l'ensemble des soignants, tant dans le public que dans le privé, de bénéficier d'un départ anticipé à la retraite ou d'une bonification de la durée d'assurance, en reconnaissance de la pénibilité réelle de leurs conditions de travail.

Absence de mesures salariales : un signal inquiétant

Enfin, nous déplorons l'absence d'annonces concernant la revalorisation du point d'indice pour la fonction publique, ainsi que l'absence de discussions sur les salaires dans le secteur privé. Ces sujets sont pourtant cruciaux pour l'attractivité et la reconnaissance de nos professions.

Le SNIA appelle ainsi à des clarifications rapides et reste vigilant quant à l'évolution de ces dossiers. Toujours mobilisé, il réaffirme son engagement à défendre avec détermination les intérêts de l'ensemble des infirmiers et infirmières-anesthésistes.

Le Conseil du SNIA.
Paris le 03 octobre 2024.